

Anne Griesser Bettex
Grand-Rue 21
2316 Les Ponts-de-Martel

Lsi

Tribunal civil du district du Locle
A l'att. de Monsieur le Président
Nicolas De Weck
Grand-Rue 11
2400 Le Locle

Les Ponts-de-Martel,
le 2 janvier 2009

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre datée du 12 décembre 2008 et je vous en remercie vivement. Je n'en ai pris connaissance que le 2 janvier 2009 et je vous réponds le jour même.

Je ne dispose bien évidemment pas de la somme que vous exigez car nous ne vivons ma fille et moi-même qu'avec le montant de CHF 1847.- par mois grâce à la contribution d'entretien due à l'épouse que me verse mon mari. Montant que vous avez défini vous-même dans l'ordonnance du 26 juin 2007.

Cela signifie-t-il que vous ne prononcerez pas mon divorce tant que je ne pourrai pas payer ?

Avec tout le respect que je vous dois Monsieur le Président, j'estime être victime de discrimination, de chantage et d'abus de pouvoir. Avec un montant aussi élevé (CHF 1271.-) et un délai aussi court (10 jours à compter de la date d'émission de votre lettre et pendant la période des fêtes de fin d'année), vous étiez au moins certain que je n'y arriverais pas.

Je ne pourrai jamais m'acquitter de cette somme d'argent et je vous demande de prononcer mon divorce malgré mon impossibilité de payer. Sinon dans quinze ans, nous en serons toujours au même point.

Jamais je ne retirerai ma demande de divorce.

. / .

Je me vois contrainte et forcée de vous écrire ceci : si dans un mois mon divorce n'est toujours pas prononcé, je commence une grève de la faim, j'avertis la presse, je raconte le monstrueux "business" des avocats et leur moralité douteuse; je raconte dans quelle situation discriminatoire je me trouve depuis deux ans et les raisons pour lesquelles vous m'avez enlevé mon enfant; je raconte les violences psychologiques (alcoolisme, insultes, menaces, tentatives d'intimidation, manipulations) que mon mari me fait subir depuis de nombreuses années; je raconte l'incompétence grave de Nicolas Jaquet qui travaille pour "le bien de l'enfant"; je raconte le machisme et le laxisme de la police.

Je demanderai l'aide de la Ligue Européenne des Droits Humains, de la Cour Européenne de Justice et des associations de défense des droits des femmes.

Je me sens complètement coincée et d'une manière totalement injuste. Je ne souhaite qu'une chose, c'est que mon divorce (portant la mention "définitif et exécutoire") soit prononcé maintenant car je veux retrouver ma liberté, je veux sortir de l'emprise, je veux vivre comme un être humain normal et retrouver ma place dans la société malgré le fait que je sois mère de famille. Je ne supporte plus ma situation de dépendance infantilissante.
En ai-je le droit ?

Vous trouverez ci-joint un deuxième exemplaire de ma **demande unilatérale de divorce datée du 10 décembre 2008**.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à la présente et dans l'attente de votre très prochaine décision, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Anne Griesser Bettex

Annexe : ment.